

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN AN D'ACTION POUR LA COMMISSION NATIONALE DE LA PSYCHIATRIE

En janvier 2021, Olivier Véran installait la commission nationale de la psychiatrie (CNP), co-présidée par le Pr Michel Lejoyeux et par Katia Julienne, directrice générale de l'offre de soins. Objectif, depuis un peu plus d'un an : rassembler au sein d'une même instance les principaux acteurs du soin psychiatrique de l'adulte, de l'adolescent et de l'enfant, mais aussi les représentants des patients et de leurs familles. Depuis, la CNP s'est structurée autour de 13 sous-commissions thématiques et d'un groupe opérationnel de la psychiatrie (GOP), piloté par le Dr Radoine Haoui dont la mission est d'accompagner les établissements de santé et leurs équipes dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, entre autre dans la mise en œuvre opérationnelle des réformes majeures en cours. Un an après, les membres de la CNP sont très mobilisés aux côtés des équipes du ministère des solidarités et de la santé pour travailler sur les sujets d'actualité, alors même que la psychiatrie traverse des moments difficiles, notamment en termes d'attractivité pour les personnels tant médicaux que soignants.

Tout au long de l'année 2021, les travaux menés – particulièrement riches – ont permis de faire entendre les besoins des professionnels et des usagers : que ce soit sur **la gestion de la crise sanitaire** ou encore lors de **la préparation des assises de la santé mentale et de la psychiatrie**, qui se sont tenues en septembre dernier. La sous-commission « Psychiatrie médico-légale » et le GOP ont été fortement mobilisés pour travailler sur la **réforme des mesures d'isolement et de contention**, exigée par nos institutions et nécessaire pour garantir les droits des patients.

Chacune dans leur champ, les différentes sous-commissions thématiques participent à **la déclinaison opérationnelle des mesures issues des assises**, dans le cadre plus large de leurs travaux. Parmi les actions travaillées par les membres de la CNP, on peut souligner le financement de départs en formation de futurs **infirmiers en pratique avancée en santé mentale et psychiatrie** : cette mesure, qui renforce la qualité des soins, était particulièrement attendue car facteur d'attractivité pour les soignants. On peut citer également **la mobilisation d'équipes mobiles** auprès des personnes âgées en EHPAD ou encore **le renforcement des moyens accordés aux centres médico-psychologiques (CMP)**, au profit tant des adultes que des enfants et des adolescents et ce, que leurs besoins soient **urgents** via le volet psychiatrique des services d'accès aux soins (SAS) ou **somatiques**.

Tous ces travaux ont été exposés lors de la réunion plénière de la CNP qui s'est tenue le 8 février, en présence du ministre des solidarités et de la santé qui a assuré de son soutien tous les professionnels, hospitaliers et libéraux, exerçant dans les secteurs ou dans d'autres structures, en exercice public ou privé. A travers cette commission, il a salué leur engagement tout au long de la crise sanitaire, qui perdure et met à l'épreuve la santé mentale des Français, ainsi que leurs capacités de mobilisation et d'innovation au service des patients.

Direction générale de l'offre de soins, 8 février 2022